

## COMMUNE d' Ambarès et Lagrave et de Bassens

**Itinéraires routiers empruntant le pont du Lyonnais  
Aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue  
André Lignac à Ambarès et Lagrave**

### Notice explicative

#### Contexte réglementaire

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels les communes ont délégué leurs compétences, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros, dans les parties urbanisées des communes. (article R300.1 du Code de l'Urbanisme.)

Le projet d'aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave en lien avec le protocole d'accord LGV concernant l'itinéraire routier empruntant le pont du Lyonnais est concerné par ces dispositions.

Il convient dans ce cas que la Communauté urbaine de Bordeaux organise à cet effet la concertation réglementaire avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Cette concertation s'effectuera après publicité par voie de presse.

Les dossiers de concertation avec registres d'observations seront mis à disposition du public dans la Mairie d' Ambarès et Lagrave et dans la Mairie de Bassens, à la Direction territoriale Rive Droite ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La concertation sera également ouverte sur le site Internet <http://participation.lacub.fr>

### **Objectifs de l'opération**

Dans le cadre du « Protocole d'accord LGV – Itinéraires routiers empruntant le pont du Lyonnais », l'objectif poursuivi par la Communauté urbaine de Bordeaux serait de réaliser un aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave, en intégrant des modes doux en site propre (piétons, cyclistes) afin d'améliorer la desserte du secteur.

Il convient donc de requalifier la rue de Formont à Ambarès et Lagrave (limitrophe de la commune de Bassens) et de créer une voie nouvelle entre les rues Jean Jaurès et André Lignac à Ambarès et Lagrave avec réalisation d'un nouvel ouvrage et de franchissement de la voie ferrée au niveau du secteur du Lyonnais.

Cette opération, conforme au PDU, est inscrite au Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux (emplacements réservés de voirie P188, P189 et P190).

### **Modalités**

Cette concertation s'effectuera en étroite association avec les municipalités d'Ambarès et Lagrave et de Bassens qui en assureront l'organisation et l'animation sur leur territoire.

